

Présentation de la Politique de la Région en matière de Parcs et Jardins

Rencontre et entretien avec Madame Isabelle Gaudron, Vice-Présidente de la Région Centre, Déléguée à la Culture.

Complément naturel de la richesse architecturale, les parcs et jardins de la région Centre contribuent fortement à son identité. Pour préserver et mettre en valeur ce patrimoine, la Région n'a cessé de développer une politique structurée en ce domaine en diversifiant ses actions :

- Soutien à l'Association des Parcs et Jardins en Région Centre
- Aide à la restauration et la création de parcs et jardins
- Développement du Domaine régional de Chaumont-sur-Loire

Soutien à L'Association des Parcs et Jardins en Région Centre

L'APJRC, soutenue par la Région depuis 1991, fédère aujourd'hui plus de 130 jardins publics ou privés. Protéger, pérenniser le patrimoine de ces parcs et jardins, réaliser les inventaires des sites, sensibiliser les publics et contribuer à l'animation culturelle du territoire sont les principaux buts de l'association.

Depuis 2006, la Région a renforcé son soutien à l'association avec une politique axée en partenariat avec la direction du tourisme.

(NDLR les adhérents à l'APJRC retrouvent régulièrement toutes les informations concernant les missions et actions de l'association dans notre bulletin et sur notre site internet)

Aide à la restauration et la création de parcs et jardins

Dans le cadre de sa politique des œuvres, visant notamment à faire vivre le patrimoine culturel régional et à promouvoir la création contemporaine, la Région Centre consacre un effort particulier à l'univers des parcs et jardins.

Elle a mis en place un cadre d'intervention en vue de soutenir les projets de création et de restauration des parcs et jardins. Il définit les conditions dans lesquelles la Collectivité régionale peut soutenir les opérations de restauration ou de création paysagère, qu'elles soient réalisées par des propriétaires publics ou privés, dès lors qu'elles portent sur des parcs ou jardins largement ouverts au public et qu'elles présentent un intérêt patrimonial ou artistique certain.

Un comité technique se prononce sur la pertinence des projets adressés à la Région, d'une part, en fonction de leur intérêt patrimonial ou artistique, d'autre part, en fonction de leur intégration dans l'offre touristique au regard des actions de promotion et d'animation proposées par le propriétaire.

La procédure comporte deux étapes :

- une pré-sélection sur un avant-projet (une première subvention, d'un montant maximal de 1500 €, peut être attribuée afin de financer la réalisation de l'étude de la présentation du projet)
- les projets pré-sélectionnés sont étudiés avec leur programme détaillé et ceux approuvés par le comité sont proposés à la Région pour une attribution de subvention. La subvention de la Région peut atteindre 50 % du montant des travaux (avec un plafond de montant de travaux de 122 000€ HT pour les propriétaires privés et de 305 000 € HT pour les propriétaires publics).

A ce jour, une cinquantaine de sites ont bénéficié du soutien de la Région : création d'un espace végétal, restauration de jardins existants ; des subventions ont été

également allouées à la remise en état d'une fabrique de jardin accessible aux promeneurs et la mise en place d'un système d'arrosage dans un potager ouvert à la visite.

En contrepartie, le propriétaire qui bénéficie d'une subvention s'engage à ouvrir son site 100 jours minimum par an dont 25 jours de week-end ou jours fériés. L'ouverture au public devra se poursuivre pendant une période minimum de 10 ans (voir encadré - les modalités complètes sont consultables sur internet à l'adresse suivante : http://www.regioncentre.fr/mediatheque/documents/culture/parcsetjardins_cadre.pdf).

Intégration du Conservatoire International des Parcs et Jardins et du Paysage de Chaumont-sur-Loire (CIPJP) au sein de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Domaine de Chaumont-sur-Loire

Depuis 1992, le CIPJP organise le festival des Parcs et Jardins et du Paysage et met en place des activités de formation. Aujourd'hui, le festival est devenu le haut-lieu de la création contemporaine : une trentaine de parcelles de jardins font l'objet d'un concours international auquel plus de 300 équipes participent chaque année. Les jardins sélectionnés par le jury constituent un panorama étonnant de l'état de la création paysagère dans le monde : prototypes des jardins de demain mais surtout, inépuisable mine d'idées accessibles à tous, adaptables par chacun.

Dans le cadre de la loi sur la décentralisation, la Région Centre est, depuis le 1er février 2007, bénéficiaire du transfert de propriété du Château - un emplacement unique en promontoire de la Loire - , de ses dépendances et de son parc.

En réunissant l'ensemble des sites, la Région Centre a établi un projet ambitieux visant à faire du Domaine de Chaumont-sur-Loire l'un des hauts lieux culturels et touristiques de la vallée de la Loire. Cette mise en cohérence se construit tout d'abord par la constitution d'une structure unique de gestion et de direction : instauration d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). Madame Chantal Colleu-Dumond, directrice de l'EPCC depuis le 1^{er} septembre, va élaborer un projet culturel d'ensemble dans lequel les Parcs et Jardins seront au premier plan du projet, non seulement au travers du festival mais en tant que composante essentielle du domaine.

- La restauration du château sera poursuivie, afin de pérenniser l'action de l'Etat (conservation, restauration, développement des collections). Le programme implique une valorisation et une conservation du patrimoine historique où sera réservée une large place à la création contemporaine, confiée tous les trois ans à un artiste plasticien de renommée internationale. Pour ces trois prochaines années, Jannis Kounellis est l'artiste qui a été choisi pour mener à bien ce projet.

- Afin d'animer le lieu, le parc rénové deviendra un endroit de présentation temporaires d'œuvres d'art contemporaines, de toutes natures, conçues pour le plein air.

- Les dépendances seront consacrées à des activités de diffusion et de création dans l'univers des arts plastiques ((artistes en résidence, expositions, aménagements particuliers...) afin d'instaurer un lieu de réflexion et d'échanges autour de la pédagogie et de la création en matière de paysages. L'accent sera également donné sur la poursuite et le développement des activités de formation

- Enfin, le Festival International des Jardins sera intimement lié à l'activité globale du Domaine.

Par ailleurs, à l'heure où l'opinion s'ouvre aux problématiques de développement durable et d'écologie, le Domaine ne peut que s'inscrire en résonance de ces évolutions. La notion de paysage culturel est appuyé par l'Unesco et la Région mène une politique soutenue en faveur du développement durable et de l'aspect environnemental.

Madame Isabelle Gaudron se réjouit de ce grand projet dont la mise en application vient de commencer. Le vaste programme va permettre de donner pleinement au Domaine de Chaumont-sur-Loire une vocation culturelle originale. L'un des enjeux de ce projet est d'assurer la permanence du public de janvier à décembre, d'inventer des activités sans cesse renouvelées et de créer des événements qui permettront de développer l'attractivité du site tout au long de l'année.

Le Domaine de Chaumont-sur-Loire aura également pour vocation d'être un lieu de rassemblement, d'échanges et de transmission : dialogue fécond entre patrimoine et création contemporaine, entre culture et habitants de la région.

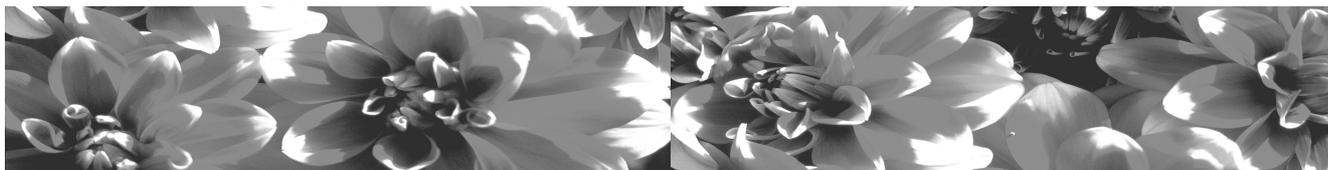
« La création d'aujourd'hui, c'est le patrimoine de demain. C'est un enjeu qu'il faut faire comprendre à nos habitants afin qu'ils s'impliquent avec nous. »

Extrait du CADRE D'INTERVENTION DE LA REGION CENTRE EN FAVEUR DE LA CREATION ET DE LA RESTAURATION DE PARCS ET JARDINS

Délibération CPR N°05.10.105 du 18 novembre 2005

Sont susceptibles d'être pris en considération les travaux suivants :

- a) La restauration ou l'enrichissement d'un parc ou d'un jardin sur remise d'un projet global et d'un plan d'ensemble qui respecte la vocation initiale du site et y apporte des éléments de créativité, avec un échéancier des travaux pouvant s'échelonner sur 5 ans avec une répartition modulée dans le temps suivant leur nature ;
 - b) La réhabilitation à l'identique ou la création d'un parc ou d'un jardin dans la mesure où la conception du projet respecte le site et est adaptée au patrimoine environnant ou environné ;
 - c) L'enrichissement botanique des collections et le développement de la biodiversité végétale dans les parcs et jardins ;
 - d) L'aménagement des abords du site et de ses accès pour favoriser l'accueil du public (parkings - sanitaires - allées) ;
 - e) La mise en place de la signalétique du site et l'étiquetage des végétaux ;
 - f) La réfection de bâtiments propres au parc et/ou jardin (fabriques, serres, etc...) à l'exclusion du mobilier (ex : bancs) et des boutiques ;
 - g) L'arrosage intégré ou goutte à goutte.
- Sont exclus tous les travaux d'entretien.



BILAN DES RENDEZ-VOUS AUX JARDINS 2007

Cette année, en France, plus de 1905 parcs et jardins publics ou privés (1760 en 2006), ont ouvert leurs portes au public pendant ces trois journées. Ils ont accueilli environ 1,5 million visiteurs.

L'eau, thème choisi cette année par le ministère de la Culture et de la Communication, fut un thème très porteur. En effet, il a été très apprécié aussi bien des propriétaires de jardins et de la presse que du public. Toutes les facettes de ce thème ont été déclinées : écologique, historique, géographique, esthétique ou ludique. L'eau en tant qu'élément fondateur des parcs et jardins est incontournable.

« **Rendez-vous aux jardins** » pour sa 5ème édition conforte sa place de rendez-vous printanier pour les amateurs de parcs et jardins ainsi que pour tous ceux qui désirent visiter des monuments présentant des jardins. Cette manifestation est aujourd'hui inscrite dans les calendriers des événements nationaux.

En région Centre, 75 jardins ont participé aux « Rendez-vous aux jardins » (68 en 2006), 33 000 visiteurs - recensés - ont visité les jardins proposés.

La DRAC a demandé aux jardins de renseigner les fiches de fréquentation. Voici quelques éléments tirés des réponses reçues. Les 5 jardins qui ont été cette année les plus visités sont classés par ordre de fréquentation.

Cher - 1214 visiteurs recensés - Parc floral d'Apremont-sur-Allier (581), Les jardins de Drulon (343), Le square Lucien Beaufrère (128), Les Jardins d'Ainay-le-Vieil (112), Jardin du duc de Berry (50).

Eure-et-Loir - 1044 visiteurs recensés - Parc du château de Maintenon (545), Parc de la Ferté Vidame (160), Jardins de l'Abbaye de Thiron Gardais (143), Parc du jardin de Villeprévost (68), Jardin de Bois Richeux (63).

Indre - 2243 visiteurs recensés - Domaine de George Sand (1192), Jardin du château de Bouges (373), Parc du château d'Azay-le-Ferron (333), Jardin romain d'argentomagus (225), Jardin textile d'Argenton-sur-Creuse (100).

Indre-et-Loire - 19451 visiteurs recensés - Jardin du château de Chenonceau (9790), Jardin du château de Villandry (4535), Jardin du château du Rivau (1615), Jardin du château d'Ussé (1200), Jardin du Prieuré de Saint-Cosme (815).

Loir-et-Cher - 3962 visiteurs recensés - Domaine de Chaumont-sur-Loire (1881), Prieuré d'Orchaise (440), Parc et jardin du château de Beauregard (375), Serres municipales de Romorantin (300), Jardin du château de Talcy (272).

Loiret - 4964 visiteurs recensés - Parc floral de la Source (1900), l'Herboretum (768), Jardin du château de La Bussière (473), le Jardin de la Régie (361), le Jardin de Chantal et Alain (354).

Ce qui semble attirer le visiteur ces jours-là, au-delà de la qualité du jardin, ce sont surtout les animations proposées au grand public.



Dominique Masson (DRAC)